



COMMENT APPRÉHENDER LA REPRISE DES ACTIVITÉS EN SEPTEMBRE ?

Face aux événements et à la fluctuation des textes et annonces, nous vous proposons un récapitulatif des différentes mesures et préconisations applicables pour la rentrée de septembre. Le contenu de ce document est susceptible d'évoluer en raison de la reprise de la circulation active du virus dans certains territoires. Par ailleurs, les préfetures ont une prérogative qui leur permet de durcir la législation dans les zones dites à risque. Il convient donc de combiner les différentes sources de droit.

Vous trouverez ensuite des astuces, conseils et annexes pour mettre en œuvre les mesures en vigueur.

TABLE DES MATIERES

I. LA LÉGISLATION EN VIGUEUR 3

1.	Les activités autorisées	3
2.	La capacité d'accueil	3
3.	La distanciation sociale	4
4.	La désinfection des locaux	5
5.	Les gestes barrières	5
6.	Ouverture des vestiaires collectifs	7
7.	L'ouverture des club house et les buvettes	8
8.	La législation applicable aux salariés	9

II. COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA LÉGISLATION AU SEIN DE MON ASSOCIATION ? 10

1.	La mise en place d'un protocole de reprise	10
2.	La désignation d'un référent covid-19	10
3.	La procédure à suivre en présence d'un cas contact	11

Si vous souhaitez des informations complémentaires et le document complet, contactez le service juridique de la F.F. Clubs Omnisports sur ffco@ffco.org.